CAROCANE

Le magazine des professionnels de la canne à La Réunion

No 62 - Septembre 2026 - 2€

MALADIES ET RAVAGEURS DE LA CANNE
LES CONNAÎTRE, LES ÉVITER, LES COMBATTRE

Dossier page 13

Page 5 et 6

CMU, CPCS : après les élections

Page 21 et 22

Parcelles de démonstration : mieux faire circuler l'information

Cahier Technique

Matières fertilisantes organiques : bonnes pratiques et réglementation





SOMMAIRE

04 **PLAN DE RELANCE**
L'aide aux bas rendements

05 **CMU**
Résultats des élections

06 **CPCS**
Une nouvelle équipe

07 **AGROFERT'ÎLES CANNE 2026**
Un temps fort de l'année

10 **HERBICIDES**
Le point sur les produits autorisés

11 **FERTILISATION**
Une aide ponctuelle à l'achat d'engrais

13 **DOSSIER**
Mieux connaître les maladies et les ravageurs de la canne

21 **PARCELLES DE DÉMONSTRATION**
Préparer la suite

23 **TEREOS**
Marc Thiéry passe le relais à Jean-David Kéraldy

CT **CAHIER TECHNIQUE**
Mafor : bonnes pratiques et réglementation

LA FILIÈRE CANNE-SUCRE SUR INTERNET

Bientôt un extranet pour les agriculteurs canniers

Depuis quelque temps, un extranet à destination des planteurs est en cours de développement, avec l'appui d'agriculteurs qui testent ce nouveau service.
Tous les livreurs de canne de La Réunion y trouveront les données qui les concernent, à commencer par des informations sur chaque livraison : tickets de pesée, documents relatifs aux paiements de l'usinier, tonnages en cours, statistiques sur le mode de coupe et les variétés par parcelle. Une trace de tous les versements et courriers administratifs de l'industriel y sera conservée, tout comme les données sur l'exploitation.
Un espace d'actualités agricoles, annonçant notamment les événements à venir, est également prévu.
Une fois la phase de développement achevée, les planteurs seront invités à activer leur compte sur ce service en ligne baptisé « Mon Espace Canne » auprès du technicien Tereos de leur Pôle Canne. Cette plateforme digitale sera accessible sur ordinateur et sur smartphone.



Facturation électronique : pour les planteurs aussi

Comme les entreprises des autres secteurs, la quasi-totalité des exploitations agricoles doivent être en mesure de recevoir des factures électroniques depuis le 1er septembre 2026. Les grandes entreprises sont pour leur part tenues, à cette date, de facturer de cette manière.
Les factures électroniques doivent obligatoirement être reçues par une plateforme agréée par l'administration fiscale. Les offres se sont multipliées à mesure qu'approchait la date du 1er septembre. Mieux vaut se faire conseiller avant de souscrire à l'une d'elles, notamment à celles qui proposent une adhésion gratuite : la gratuité implique toujours des contreparties.

N.B.

Dans un an, à partir du 1er septembre 2027, les exploitations agricoles devront également émettre leurs factures au format électronique.

Carocanne n°62
Août 2026
La revue Caro Canne est une publication de l'ARTAS. Éditée dans le cadre des actions du Rita Canne Réunion, elle bénéficie du soutien financier du FEADER.

Directeur de publication
Bernard Siegmund, président de l'ARTAS

Coordinateur de l'édition
Gwenn Bourgaut

Coordinateur de la rédaction
Bernard Grollier

Rédacteurs
Jéromine Doux
Bernard Grollier
Benjamin Postaire

Photographies
Jean-Marc Grenier, ARTAS

Partenaires
ARTAS, eRcane, Cirad, Chambre d'agriculture, CTICS, Tereos OI

Conception et réalisation
HTC

Impression
XXX : XXX

Information et abonnement
Artas C/o eRcane
BP 60315 - 29, rue d'Emmerez de Charmoy
97494 Sainte Clotilde Cedex
Tél. : +262 (0)262 28 21 29
contact@carocanne.re
bourgaut@ercane.re

Des cannes saines pour préparer l'avenir



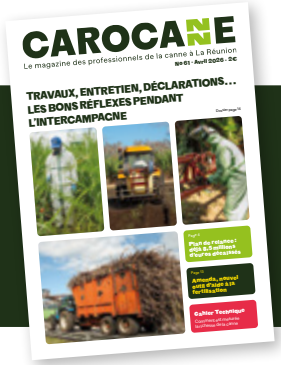
Le dossier de ce nouveau numéro de Caro Canne est consacré aux maladies et ravageurs de la canne, qui ont toujours représenté une menace pour cette culture, partout dans le monde. La Réunion n'a pas été épargnée par la propagation des organismes nuisibles. Il y a un siècle, la production de canne et de sucre a été gravement menacée par la mosaïque. C'est à cette époque que les industriels décidèrent de doter l'île d'une station d'essai de nouvelles variétés. En 1929, la mission fut confiée à Donald d'Emmerez de Charmoy. Ses patients travaux de sélection permirent de libérer des variétés locales à la fois plus productives que les précédentes et résistantes à de nombreuses maladies présentes à l'époque. Le boom sucrier enregistré après-guerre à La Réunion lui doit beaucoup. La rigueur de la sélection variétale, perpétuée par Emile Boyer de la Giroday, a permis à notre île d'éviter quelques catastrophes épidémiques tout en augmentant les rendements aux champs. De la station d'essai d'hier à eRcane aujourd'hui, en passant par le CERF (1973-2009), la mission première des sélectionneurs réunionnais a toujours été de libérer des cannes performantes, qui génèrent des revenus en augmentation pour les planteurs. Cet objectif implique de proposer des variétés saines et résistantes aux maladies connues.

D'infinies précautions sont prises pour s'assurer du bon état sanitaire du matériel végétal commandé à l'extérieur pour les besoins d'hybridation. Toute canne entrant à La Réunion passe obligatoirement, au préalable, par la serre de quarantaine du Cirad à Montpellier. Il n'est pas inutile de rappeler l'interdiction d'introduire des végétaux sur l'île, qui s'impose à tous. La tentation est parfois grande, lors d'un voyage à l'étranger, de ramener dans ses valises des boutures de plantes qui semblent intéressantes. Qu'il s'agisse de plantes ornementales, de maraîchage, d'arboriculture, ou de canne à sucre, cette pratique est à très haut risque : chacun doit en prendre conscience.

Vous trouverez également dans ce numéro de Caro Canne un cahier technique consacré aux principales matières fertilisantes organiques, avec des conseils pour bien les utiliser et respecter les réglementations parfois complexes qui s'y appliquent. Vous êtes de plus en plus nombreux à intégrer ces matières dans vos plans de fertilisation. Ce mouvement doit être encouragé. Les prix des engrais minéraux sont particulièrement sensibles aux soubresauts géopolitiques internationaux, l'actualité de cette année 2026 vient nous le rappeler. Le monde agricole doit faire face à une nouvelle flambée du prix des engrais, notamment azotés, sans aucune visibilité sur la fin de cette nouvelle crise. En apprenant à substituer aux produits importés des ressources locales, on sécurise sa fertilisation. La complémentarité entre la filière canne et celles de l'élevage s'en trouve également renforcée, donnant un argument supplémentaire pour défendre le modèle agricole réunionnais et souligner le rôle de pivot joué par la canne. Des progrès restent toutefois à accomplir pour s'assurer d'une qualité plus régulière de certains produits, comme les lisiers. Les planteurs feront d'autant plus confiance aux matières fertilisantes organiques s'ils savent précisément ce qu'ils apportent dans leurs champs.

Notre filière retrouve un peu d'oxygène après les deux années cycloniques qui ont fait chuter la production à son plus bas niveau. Les tonnages vont enfin remonter, même si le bilan de la campagne 2026 sera forcément en deçà des objectifs que nous souhaitons tous atteindre. L'intérêt que vous portez aux parcelles de démonstration mises en place par eRcane témoigne d'une réelle envie de faire évoluer les pratiques culturales pour améliorer la rentabilité des exploitations. Les efforts consentis aujourd'hui porteront leurs fruits demain.

BERNARD SIEGMUND
PRÉSIDENT DE L'ARTAS



Retrouvez tous les numéros en version numérique du magazine sur le site :

www.carocanne.re

Le magazine Carocanne est cofinancé par le FEADER, dans le cadre du PSN 2023-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

« Un grand coup d'accélérateur à mon projet »

Jean-Fabrice Hubert a bénéficié de la mesure « bas rendements » du Plan de relance sur 5 hectares de son exploitation de Saint-Benoît. Il vise dès l'année prochaine un rendement de 110 t/ha.

Jean-Fabrice descend de son tracteur. Pendant que sa fille, Camille, continue de désherber à la main, il explique comment il en est venu à solliciter la mesure « bas rendements » du Plan de relance. « *J'ai repris cette exploitation en 2021 alors qu'une bonne moitié était quasiment en friche. Mon plan était de la remettre en état petit à petit sur plusieurs années, le Plan de relance a permis de mettre un grand coup d'accélérateur au projet* ».

Sur les 23 hectares de son exploitation située à Bourbier-les-Hauts, à Saint-Benoît, Jean-Fabrice Hubert bénéficie d'une aide financière du Plan de relance sur 5 hectares. L'aide est complétée par des fonds FEADER sur l'ensemble des 9 hectares en bas rendements de son exploitation. « *C'est le technicien de Tereos, Fabrice Cochard, qui m'a informé de l'existence de cette aide,* explique-t-il. *Grâce à son accompagnement sur la partie administrative j'ai pu en bénéficier six mois après le début des démarches* ».



J-F. Hubert et sa fille ambitionnent plus de 100 t/ha de rendement

Une première récolte en 2027

Concrètement, les fonds obtenus ont d'abord permis de défricher la parcelle. « *Il y avait un énorme boulot et cette aide nous a permis de débloquer des fonds pour aller plus vite en sous-traitant une partie* », précise l'agriculteur. Le gros du travail fait, il s'attelle désormais à planter en R585 pour faire une première récolte durant la campagne 2027.

« *L'objectif est d'avoir un rendement de 110 t/ha comme sur le reste de mon exploitation. Ainsi, j'arriverai à 2 500 tonnes de cannes par an* », précise-t-il. Un volume auquel s'ajoutent les 1 000 tonnes que sa fille, Camille, va récolter sur ses parcelles de Bras-Panon.

Ancien technicien agricole, Jean-Fabrice est « *passé de l'autre côté de la barrière par amour de la terre et du métier d'agriculteur,* explique-t-il. *Je suis parti de rien, sans terre, sans être issu d'une famille d'agriculteurs et aujourd'hui je suis fier de mon parcours, fier d'exploiter 23 hectares* ». Fier également que Camille, du haut de ses 22 ans, ait choisi de changer de voie pour le rejoindre.

« Toute la récolte sera mécanisée »

Puisqu'il n'est pas propriétaire du foncier, Jean-Fabrice met tout en œuvre pour mettre en valeur chaque mètre carré de terrain et réduire les coûts : « *J'ai gardé une parcelle en pépinière pour cultiver mes jeunes plants et j'ai investi dans du matériel. Toute la récolte sera mécanisée* ».

Dans 18 mois, sa fille et lui auront récolté 3 500 tonnes de canne à sucre et atteint leur vitesse de croisière. Ils seront à la tête d'une exploitation moderne et rentable. D'abord grâce à leur travail acharné et la passion pour leur métier, aussi grâce au Plan de relance et au soutien qu'ils reçoivent de l'écosystème canne à La Réunion.

Une aide pour les rendements inférieurs à 40 t/ha

« *La mesure bas rendement du Plan de relance s'adresse à ceux qui ont récolté moins de 40 tonnes à l'hectare sur l'ensemble de l'exploitation* ». Technicien agricole chez Tereos, Fabrice Cochard accompagne au quotidien des planteurs qui souhaitent bénéficier des différentes aides disponibles dans le cadre du Plan de relance.

« *Cette aide est conditionnée à l'obtention en parallèle d'une subvention FEADER et nécessite donc d'être à jour de ses cotisations fiscales et sociales,* poursuit-il. *La somme est versée en deux fois : la moitié dès l'obtention de l'aide et la seconde moitié après la première récolte. L'agriculteur est ensuite suivi sur l'entretien de sa parcelle durant cinq ans* ».

Une aide en forme de coup de pouce pour relancer une exploitation qui tombe en désuétude. « *Plus les rendements baissent, plus cela devient compliqué d'investir et plus les rendements continuent donc de baisser* » décrit Fabrice Cochard. Casser cette spirale négative pour enclencher un cercle vertueux est bien l'essence du Plan de relance et de sa mesure bas rendement.

Les nouvelles Commissions Mixtes d'Usine

Les élections aux Commissions Mixtes d'Usine se sont déroulées le 28 avril dernier. Elles ont été installées avant le début de la campagne, pour cinq ans. Voici leur composition :

CMU du bassin de Beaufonds

Co-président planteur élu : William Orange (UPNA)
Co-président industriel : Jean-David Kéraldy

Membres élus représentants des livreurs de moins de 700 tonnes :
Olivier Fontaine (suppléant : Thierry Grondin), FDSEA-JA
Frédéric Soubou (suppléant : Emmanuel Alincourt), CGPER-UPNA
William Orange (suppléant : Sylvain Payet), CGPER-UPNA

Membres élus représentants des livreurs de plus de 700 tonnes :
Giovanni Boyer (suppléant : Jérôme Prébé), FDSEA-JA
Jean-François Sababady (suppléant : Dominique Clain), CGPER-UPNA

Représentants désignés par les industriels :
Jean-David Kéraldy (suppléant : Xavier Barroso)
Patrick Thomas (suppléant : Jacky Malbloucke)
Fabrice Cochard (suppléant : Vianney Taïlamé)
Laurent Nativel (suppléant : Jérôme Rigal)
Thomas Dalleau

CMU du bassin de Bois-Rouge

Co-président planteur élu : Pierre-Emmanuel Thonon (FDSEA-JA)
Co-président industriel : Jean-David Kéraldy

Membres élus représentants des livreurs de moins de 700 tonnes :
Jean-Luc Ramdiale (suppléant : Jackson Laravine), FDSEA-JA
Elodie Bardil (suppléant : Grégory Payet), FDSEA-JA
Jean-Michel Alagapin (suppléant : Alexandre Robert), CGPER-UPNA

Membres élus représentants des livreurs de plus de 700 tonnes :
Julien Dalleau (suppléant : Gwénaël Lallemand), FDSEA-JA
Pierre-Emmanuel Thonon (suppléant : Jean-Marie Barau), FDSEA-JA

Représentants désignés par les industriels :
Jean-David Kéraldy (suppléant : Laurent Nativel)
Sébastien Plante (suppléant : Xavier Barroso)
Vianney Tailamee (suppléant : Thomas Dalleau)
Jérôme Rigal (suppléant : Mickaël Mouniapin)
Audrey Surel (suppléant : Patrick Thomas)

CMU du bassin du Col

Co-président planteur élu : Jean-Christophe Hoareau (CGPER-UPNA)
Co-président industriel : Mathieu Méralikan

Membres élus représentants des livreurs de moins de 700 tonnes :
Jean-Christophe Hoareau (suppléant : Julien Turpin), CGPER-UPNA
Dominique Rivière (suppléant : Freddy Lallemand), CGPER-UPNA
Cédric Mérault (suppléant : Jean-Denis Planesse), FDSEA-JA

Membres élus représentants des livreurs de plus de 700 tonnes :
Joseph Prugnières (suppléant : Thierry Loni), CGPER-UPNA
Lilian Govindassamy (suppléant : Wilson Dourguia), FDSEA-JA

Représentants désignés par les industriels :
Mathieu Méralikan (suppléant : Patrick Thomas)
Jean-Pierre Desaix (suppléant : Patrick Ricquebourg)
Quentin Rocheville (suppléant : Fabien Grondin)
Marie-Pierre Vesoul (suppléant : Xavier Barroso)
Vanessa Gigant (suppléant : Dolène Chetty)

CMU du bassin de Grands-Bois

Co-président planteur élu : Nicolas Hoareau (CGPER-UPNA)
Co-président industriel : Mathieu Méralikan

Membres élus représentants des livreurs de moins de 700 tonnes :
Nicolas Hoareau (suppléant : Joseph Payet), CGPER-UPNA
Mathias Bénard (suppléant : David Télégone), CGPER-UPNA
Bryan Alaguirissamy (suppléant : Stéphane Pérot), FDSEA-JA

Membres élus représentants des livreurs de plus de 700 tonnes :
Stéphane Lallemand (suppléant : Teddy Thevenin), FDSEA-JA
Roanne Payet (suppléant : Freddy Vienne), CGPER-UPNA

Représentants désignés par les industriels :
Mathieu Méralikan (suppléant : Laurent Payet)
Nicolas Rangama (suppléante : Marie-Pierre Vesoul)
Patrick Thomas (suppléant : Patrick Ricquebourg)
Emilie Darid (suppléant : Xavier Barroso)
Nancy Minatchy (suppléante : Jean-Pierre Desaix)

CMU du bassin de Savanna

Co-président planteur élu : Willy Ellin (FDSEA-JA)
Co-président industriel : Mathieu Méralikan

Membres élus représentants des livreurs de moins de 700 tonnes :
Sylvestre Lamoly (suppléant : Marie-Jasmine Kumar), CGPER-UPNA
Jean-Jacques Samenajagou (suppléant : David Baleya), FDSEA-JA
Jean-Jérôme Arzac (suppléant : Jean-Alain Papa), FDSEA-JA

Membres élus représentants des livreurs de plus de 700 tonnes :
Gérald Vidot (suppléant : Jean-Brice Frumence), CGPER-UPNA
Willy Ellin (suppléant : Jean-Annaïk Orus), FDSEA-JA

Représentants désignés par les industriels :
Mathieu Méralikan (suppléant : Patrick Thomas)
Laurent Payet (suppléant : Jean-Pierre Desaix)
Jeanne Marinier (suppléant : Xavier Barroso)
Léonard Naranin (suppléant : Patrick Ricquebourg)
Laetitia Véléchy (suppléante : Marie-Pierre Vesoul)

Une nouvelle équipe au CPCS

À la suite des élections aux CMU, le Comité Paritaire de la Canne et du Sucre a été recomposé. Jean-François Sababady est devenu co-président représentant des planteurs aux côtés de Florent Thibault (Tereos).

Après la validation de la répartition des sièges au sein du Comité Paritaire de la Canne et du Sucre, suite aux élections des membres des Commissions Mixtes d'Usine, l'interprofession a élu ses deux co-présidents le 15 juin dernier. Florent Thibault, directeur agricole de Tereos, a été reconduit dans ses fonctions de co-président représentant les industriels.

Jean-François Sababady a pour sa part été élu co-président représentant des agriculteurs. Il était soutenu par l'alliance CGPER-UPNA, devenue majoritaire au sein des CMU à l'issue du dernier scrutin. Au bureau du CPCS, Sylvestre Lamoly est le suppléant de Jean-François Sababady et Sylvie Le Maire la suppléante de Florent Thibault.

Les douze membres d'interprofession

Collège des producteurs de canne : Jean-François Sababady (co-président), Henry Prugnières, Sylvestre Lamoly, Mathias Bénard (CGPER-UPNA), Cédric Mérault, Pierre-Emmanuel Thonon (FDSEA-JA).
Collège des industriels : Florent Thibault, Sylvie Le Maire, Delphine Dijoux, Mathieu Méralikan, Philippe Rondeau, Patrick Thomas.

Quelles sont vos priorités pour la filière ?

Caro Canne a posé la même question aux deux co-présidents du CPCS. Leurs réponses ci-dessous.



« J'ai trois priorités. La première concerne le revenu des planteurs : depuis 2009, je demande la mise en place d'un prix plancher pour la canne, afin que personne ne soit payé en dessous du coût de production de ses livraisons. C'est la loi EGalim qui le dit : toute filière organisée doit intégrer un prix plancher. Je demande que ce principe soit le premier point de la prochaine Convention canne, sinon nous ne serons pas à la table des discussions et de nombreux planteurs risquent d'abandonner la canne. Le prix plancher sera ensuite fixé par la négociation.

La préservation du foncier est une autre priorité. Il faut absolument sanctuariser au moins 23 000 hectares pour la canne. C'est possible, quand on sait que 11 000 hectares sont en friches. Mais les chartes agricoles ne sont pas respectées. Pour cela, il faut une volonté politique des maires et de l'État.

Troisième priorité : la professionnalisation des planteurs. Je crois toujours à l'objectif des deux millions de tonnes de canne. Pour l'atteindre, il faut préserver les terres mais aussi augmenter les rendements. Beaucoup d'exploitations sont en difficulté, des planteurs âgés laissent partir des parcelles en friche. Ceux qui ne peuvent plus faire de la canne faute de moyens doivent être accompagnés, voire dirigés vers une autre filière. Je veux que tous s'expriment sur leurs difficultés, pour avoir une vision claire de la situation et des intentions de chacun, puis apporter des réponses. Nous avons moins de deux ans devant nous avant la prochaine Convention canne, il faut créer une dynamique ».

Jean-François Sababady, co-président représentant des planteurs



« La première priorité est d'obtenir le maintien du POSEI, c'est-à-dire d'un instrument juridique et financier spécifique pour les outre-mer. Son budget doit être révisé à la hausse : non réévalué depuis 2011, il est devenu largement insuffisant. Le POSEI restera adaptable à nos spécificités locales en dérogeant, si nécessaire, aux règles de la Politique Agricole Commune. Il s'agit en particulier des aides directes aux planteurs et des soutiens indispensables à l'équilibre des outils industriels.

En parallèle, le Feader doit être pleinement opérationnel et permettre d'actionner tous les leviers productifs (améliorations foncières, plantation, irrigation…), les investissements dans les outils industriels et la différenciation de nos sucres sur le marché européen.

Nous devons également être vigilant s'agissant des intrants : la volatilité du prix des engrais en rend le coût difficilement supportable pour les planteurs. Par ailleurs, s'agissant des moyens de lutte contre l'enherbement, malgré une prise de conscience ces dernières années, le problème reste entier et les planteurs de La Réunion ne jouent ni à jeu égal avec les producteurs de canne d'autres pays ni même avec les agriculteurs européens sur les grandes cultures comparables.

Nous devons enfin trouver des solutions pour éviter que des terres restent volontairement en friche et lever la problématique de la main-d'œuvre.

L'avenir de la filière passe nécessairement par la co-construction de solutions opérationnelles et favorables à chacun des maillons de la filière ».

Florent Thibault, co-président représentant des industriels

Agrofert'îles Canne 2026 : un temps fort de l'année à La Mare

La deuxième édition des Agrofert'îles Canne a rassemblé près de 450 participants, le 18 juin dernier à La Mare. Au menu : ateliers, démonstrations et surtout riches échanges entre tous les partenaires de la filière.



Démonstration du sillonnage direct présenté aux planteurs

Comme lors de la première édition en 2024, la station d'expérimentation du Cirad et d'eRcane, à La Mare, avait mis à disposition du Rita Canne un de ses champs pour accueillir les rencontres Agrofert'îles Canne à sucre de juin 2026. Agriculteurs, techniciens agricoles et chercheurs, apprenants, représentants des collectivités et des services de l'État, professionnels partenaires de la filière : près de 450 participants ont été comptabilisés lors de cette journée.

« *Les Agrofert'îles ont pour but de faciliter le transfert des innovations et des bonnes pratiques,* a rappelé Alizé Mansuy lors des discours d'ouverture. *L'innovation n'a de valeur que si elle circule. Une telle journée facilite le dialogue entre la science et le terrain, elle peut permettre de découvrir une technique ou une pratique, d'établir un contact ou tout simplement donner l'envie d'aller plus loin* ».

Dans un contexte où s'additionnent « *les difficultés à produire de la canne, il faut mettre en lumière le travail des techniciens et des chercheurs* », a ajouté Olivier Fontaine, président de la Chambre d'agriculture.

« La filière a besoin d'innovations »

Bruno Robert, conseiller départemental et planteur, a pour sa part rappelé que l'innovation avait permis pendant longtemps de maintenir la production malgré le recul des surfaces cultivées. Alors que la filière se bat pour faire remonter le tas de cannes à 1,7 million de tonnes, « *elle a besoin d'innovations et de nouvelles compétences pour créer les conditions de la réussite* », a-t-il déclaré, en insistant sur la nécessité de défendre « *un juste revenu pour les planteurs* ».

Jean-Bernard Maratchia, conseiller régional et lui-même producteur de cannes, a rappelé que les Agrofert'îles se tenaient un an, quasiment jour pour jour, après les États généraux de la canne, qui ont permis d'amorcer une réflexion collective devant déboucher prochainement sur un plan d'actions. « *Il faut sanctuariser le foncier agricole pour garantir la pérennité de notre agriculture* », a notamment souligné l'élu régional.

Pour Jacques Parodi, directeur de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, il ne fait pas de doute que « *la filière continuera à se développer* », d'autant que « *la canne participe à la souveraineté alimentaire via sa contribution à l'élevage* », en offrant la possibilité de nombreux plans d'épandage. « *L'agriculture réunionnaise est confrontée à une conjonction de difficultés et de facteurs favorables, dont l'action des Réseaux d'innovation et de transfert agricole, a-t-il résumé. Les Agrofert'îles sont une occasion de se remonter le moral, en mettant en avant ses atouts formidables* ».

Plusieurs thématiques étaient proposées aux participants, au fil des stands regroupés en "villages" : plantations et variétés, gestion des adventices, irrigation, lutte contre les bioagresseurs, fertilité des sols et des cultures, sécurité et environnement, agriculture numérique, emploi, formation et financement, process et transfert.

« *Le succès de cette nouvelle édition nous encourage à poursuivre cette dynamique collective au service des agriculteurs canniers* », a estimé Alizé Mansuy au terme de la manifestation.



Alizé Mansuy, eRcane, animatrice et organisatrice des Agrofert'îles Pro canne à sucre.



Moments de convivialité

Les rencontres professionnelles de la filière canne sont toujours marquées par des moments de convivialité, les Agrofert'îles 2026 n'ont pas dérogé à la règle. Un repas a été offert à l'ensemble des participants, sous le chapiteau principal, à l'heure du déjeuner. Le moment suivant était également très attendu : le tirage de la tombola. Plusieurs partenaires avaient financé des prix, qui ont été attribués par tirage au sort par une main innocente. Des équipements de protection individuelle (gants, masques, combinaisons de traitement) ont ainsi été offerts par Tereos Océan Indien, des consommables agricoles par Piton Motoculture, des bons d'achat par la SCIC et Terracoop et des paniers garnis par le Syndicat du Sucre. L'ARTAS avait pour sa part fait graver des sabres « Caro Canne », qui ont été remis à d'heureux lauréats.



Un repas qui permet les rencontres et les échanges professionnels

Le rendez-vous des professionnels

Les rencontres Agrofert'îles permettent également à de nombreuses entreprises de présenter leurs produits et leurs services. Une quinzaine d'entre elles ont répondu à l'appel et ont accueilli planteurs et techniciens sur leurs stands respectifs, positionnés sur une aire dédiée.
Les partenaires de la filière présents dans l'espace Entreprises des Agrofert'îles : Bourbagri, Bred Banque Populaire, Coroi, Ecofar, Entes, Ergo Santé, Foucque, Gamm'agri, Hortibel, Le Forgeron, Piton Motoculture, Saphir, SCIC, Terra Coop, Timac Agro.



Les Agrofert'îles Canne en bref

- 28 ateliers
- 10 démonstrations (voir plusieurs d'entre elles page suivante)
- 3 mini-conférences (leptospirose, accès aux droits santé, sensibilisation à la protection solaire)
- Partenaires institutionnels co-financeurs : Odéadom, Union européenne, Préfecture de La Réunion, Département de La Réunion, Ecophyto, Artas



Animation de la tombola assurée par Stéphane Moutama et Maxime Dijoux, eRcane

L'heure des démonstrations

Désherbage avec Orbis Roll'n'Sem

L'outil Orbis Roll'n'Sem est monté sur un tracteur classique pour écorcher et lacérer les adventices afin de les affaiblir et de les faire se dessécher, pour réduire fortement la concurrence. Une technique à appliquer sur un sol nu ou sur la paille, idéalement deux à trois fois. L'Orbis permet un passage rapide, à plus de 10 km/h.



Désherbage avec un cultivateur à pattes d'oie

Un micro-tracteur à chenilles et un cultivateur à pattes d'oie passent dans les inter-rangs ou sur de petites cannes. Une technique idéale pour désherber les jeunes adventices, aux racines encore peu profondes. Le passage s'effectue à 3 ou 4 km/h, une vitesse qui permet de scalper les adventices. Ce matériel, avec le micro-tracteur, coûte environ 50 000 euros. Il gagnerait à être mutualisé entre planteurs.



Une efficacité réelle en interrang

Désherbage par pulvérisation localisée

L'objectif de cette technique est de mettre en œuvre un microtracteur et un pulvérisateur équipé de pendillards ou de buses à débit constant et jet dirigé qui permettent de localiser le traitement uniquement sur le rang. Les pendillards peuvent être déplacés en fonction de la largeur de l'interrang. Une solution pertinente face à la baisse des quantités de produits homologués en canne à sucre.



Rampe surélevée et pendillard pour des traitements localisés

Fertilisation avec enfouissement d'engrais

L'enfouissement vise à limiter la volatilisation de l'azote. Un distributeur d'engrais classique est optimisé en le montant sur un enfouisseur à disques qui permet de trancher la paille et de creuser un sillon de 10 cm pour y placer l'engrais. Il est important de refermer ce sillon juste après pour être efficace. Le premier apport s'effectue dans la souche, et le second sur le bord de la souche quand le tracteur peut encore passer dans les cannes.



Plantation par dessouchage localisé

Le dessouchage localisé de la parcelle répond au principal enjeu au moment de la replantation : détruire la vieille plantation et permettre la replantation. L'outil, un broyeur avec un pic sillonneur, utilisé avec un tracteur classique, permet de creuser un sillon de 10 à 15 cm tout en broyant les roches dans la ligne de plantation. Il est à utiliser sur un sol non paillé, à 2 km/h. Cela peut sembler lent mais c'est finalement plus rapide et efficace que d'effectuer plusieurs passages.



Dérogations temporaires pour le Merlin Flexx, le Loyant et l'Onyx

Le point sur les dernières décisions réglementaires concernant les produits phytopharmaceutiques autorisés en canne à sucre.

Deux herbicides de prélevée ont obtenu récemment une dérogation permettant leur utilisation temporaire. Le Merlin Flexx a de nouveau été autorisé pour une durée limitée à 120 jours, du 30 juin au 28 octobre 2026. Pour rappel, sa dose maximale est fixée à 2,25 l/ha. Ce produit est efficace sur les graminées, notamment sur les fataques. Pour une meilleure efficacité, il peut être utilisé avec le Prowl 400, à condition de ne pas être mélangé dans la même cuve. Deux applications successives sont donc nécessaires sur la parcelle.

Autre produit de prélevée encore utilisable temporairement : le Loyant, jusqu'au 17 octobre prochain. Sa dose maximale est fixée à 0,4 l/ha pour une utilisation en plein. À cette dose, le produit n'est pas efficace, il est utilisable à un équivalent de 1,2 l/ha en le localisant uniquement sur le rang de canne, donc sur un tiers de la surface de la parcelle.

Les derniers jours du Prowl 400

Le Prowl 400 a pour sa part perdu son autorisation de mise sur le marché (AMM) en mars 2025. Mais grâce à une dérogation d'usage temporaire de 120 jours, il a pu être vendu jusqu'au 18 juillet dernier. Son utilisation a fait l'objet d'un délai de grâce et reste possible jusqu'au 28 septembre 2026. Le Prowl 400 était le seul herbicide de prélevée homologué sur canne et bénéficiant d'une AMM jusqu'à l'obtention des dérogations de 120 jours pour le Merlin Flexx et le Loyant. Sa substance active, la pendiméthaline, fera l'objet d'une réévaluation européenne l'année prochaine. Elle pourrait être définitivement retirée du marché. Dans le cas contraire, des dérogations pour permettre d'utiliser le Prowl 400 pourront continuer à être demandées.

Les producteurs de canne ne disposent donc plus de produit de prélevée homologué, avec AMM, et doivent se reposer uniquement sur des dérogations pour maîtriser les graminées.

La situation n'est pas aussi critique pour les produits de post-levée. Chardol 600 (2,4-D), Starane 200, Banvel 4S, Callisto/Meristo/Callido et Callisto Plus/Lumica Plus ne sont pas, pour l'heure, menacés de retrait. Face à la flore adventice très diversifiée des champs réunionnais, aucun produit de post-levée n'est efficace seul, il est fortement conseillé de combiner les herbicides. L'Onyx, autre herbicide de post-levée, avait pour sa part obtenu une dérogation qui permettait son utilisation jusqu'au 30 mars dernier. Une nouvelle dérogation lui a été accordée jusqu'au 6 novembre prochain. Ce produit ne peut pas être utilisé à plus d'1,5 l/ha. Pour qu'il soit efficace, il est recommandé d'y adjoindre une demi-dose (soit 0,625 l/ha) de 2,4-D.

Retrouvez le tableau des herbicides homologués en canne à sucre, actualisé en permanence, sur le site internet de Caro Canne : www.carocanne.re



Buses à jets dirigés pour une application sur le rang de canne

Registre numérique : une plateforme nationale en préparation

Pour respecter la nouvelle obligation de tenue d'un registre numérique des produits phytopharmaceutiques qu'ils utilisent, les agriculteurs seront invités à s'inscrire sur une plate-forme nationale.

L'échéance approche. À partir du 1er janvier 2027, les agriculteurs devront enregistrer dans un format numérique (ordinateur, smartphone…) les informations sur les applications de produits chimiques dans leur exploitation. Pour l'heure, ces données peuvent être encore notées manuellement sur le carnet de culture, qui restera en vigueur.

Dans un premier temps, jusqu'à fin 2029, un délai sera accordé pour noter ces informations dans le registre numérique, jusqu'au 31 janvier suivant la date du traitement. Mais à compter du 1er janvier 2030, ce délai sera ramené à 30 jours.

L'annonce de cette obligation, dans un arrêté ministériel de décembre dernier, a soulevé diverses interrogations sur la manière de l'appliquer. Le ministère de l'Agriculture et les Chambres d'agriculture ont lancé l'élaboration d'une plate-forme nationale, gratuite, dans laquelle tous les agriculteurs devront entrer leurs informations. Quelques questions techniques restent à trancher.

D'ores et déjà, la Chambre d'agriculture de La Réunion a ajouté une information sur le futur registre numérique dans ses formations de renouvellement du Certiphyto.

Les ressources locales au service de la fertilité des sols

Présentation des enjeux liés à la fertilité du sol, efficacité des ressources organiques locales et découverte de l'outil Amenda étaient au programme de deux journées techniques Rita Canne Fertilisation.

« *L'objectif de ces journées est de transférer l'innovation aux agriculteurs et aux techniciens* », résume Amélie Février, responsable du pôle fertilisation et fertilité des sols chez eRcane, au sujet des journées techniques Rita Canne Fertilisation organisées chaque année en collaboration avec des acteurs de la filière. Cette année, elles se sont déroulées les 18 et 19 février au Grand Tampon et à Saint-Benoît et ont attiré au total un peu plus de 120 participants. Elles avaient pour thème :

« *Optimiser la fertilisation : réduire ses charges en misant sur la fertilité du sol et les ressources locales* ».

« *L'idée est de faire passer le message que le sol n'est pas uniquement un support mais une ressource à préserver. Une ressource sur laquelle on peut agir pour améliorer la fertilité et donc le rendement de ses cannes* », explique Marion Ramos, agronome spécialisée dans la fertilité des sols et le raisonnement de la fertilisation chez eRcane.

Une fosse pour observer le sol en profondeur

Elle en a fait la démonstration en présentant les caractéristiques d'une fosse creusée en bordure de menée de canne. « *L'observation des racines, de la vie et de l'aération du sol, de la présence de galets et d'eau stagnante sensibilisent à la complexité du sol et à l'importance de demander une analyse de sol* », précise-t-elle.

Les efficiences de l'azote de plusieurs matières fertilisantes organiques testées dans le cadre du projet TERO ont été présentées sous forme de fiches, puis la réglementation sur l'usage des Mafor (Matières fertilisantes) en agriculture a été rappelée par la Daaf (voir le cahier technique en pages centrales de ce numéro de Caro Canne).

Premier constat de l'effet concret des Mafor testées : la CEC (capacité d'échange cationique, c'est-à-dire la capacité d'un sol à conserver des éléments nutritifs pour la plante) a augmenté dans toutes les modalités. Certaines, comme le compost de déchets verts, les écumes de sucrerie ou le Fertilpéi ont augmenté le pH du sol après des apports biennaux ou triennaux. Enfin, la teneur en azote, phosphore et potassium s'est soit stabilisée, soit accrue.

De la théorie à la pratique avec Amenda

« *Nous donnons ainsi des références en fertilisation aux planteurs et aux techniciens,* explique Amélie Février. *Celles-ci sont toutes consultables en ligne. Amenda a d'ores et déjà intégré une partie de ces références* ». Vient logiquement la troisième étape de la demi-journée : la présentation d'Amenda. Organisée sous forme de groupes de travail, cette session permet aux planteurs et aux techniciens de découvrir et se familiariser avec ce nouvel outil entièrement gratuit, accessible à tous (www.amenda.smartis.re) et qui remplace Serdaf.

« *L'objectif est d'impulser un élan,* explique Cécile Nobile, agro-pédologue au Cirad et coordinatrice du projet FertiDom, qui anime cette séance de travail. *Les participants créent un compte, travaillent ensemble, testent l'outil, c'est intéressant d'avoir leurs retours* ». L'atelier se termine en calculant le coût de la fertilisation choisie afin de se rendre compte réellement du prix en fonction de la fertilité initiale de son sol et de l'âge de sa canne.

Entrecoupées de quiz et de moments de convivialité, ces demi-journées se sont conclues par une visite des parcelles d'essais. À Saint-Benoît, sur l'exploitation de Jérôme Prébé, hôte du jour, quatre Mafor sont testées selon trois modalités sur une surface totale de 8 000 m². Une excellente manière de voir, très concrètement, les effets des Mafor locales sur la fertilité des sols et la croissance de la canne.

« *Au Grand Tampon, nous avons pu constater l'impressionnante efficacité du lisier de porc, témoigne Marion Ramos. L'enjeu est aussi de montrer que les résultats dépendent fortement du type de sol, de la situation climatique de l'exploitation : il faut trouver la fertilisation la plus adaptée à son propre contexte* ». Les Mafor présentées lors de ces journées sont celles accessibles à proximité directe des exploitations agricoles de la zone : une logique économique autant qu'environnementale.



Marion Ramos, agronome d'eRcane, anime un atelier sur la fertilité des sols avec une fosse pédologique

Pollution aux nitrates : des secteurs à surveiller

Le taux maximal de nitrates toléré dans l'eau potable n'est atteint sur aucun captage de l'île, mais il est approché dans certains secteurs, notamment aux Cocos (Saint-Louis).

Tout comme l'épandage d'herbicides chimiques, la fertilisation peut porter atteinte à la qualité de l'eau. La présence de nitrates dans l'eau destinée à la consommation humaine est surveillée par l'Agence Régionale de Santé, tout comme la présence de molécules de produits phytosanitaires. La DEAL (Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement) intervient en amont, notamment pour mettre en œuvre la directive-cadre sur l'eau et la directive Nitrates, qui visent à préserver la qualité des masses d'eau et à prévenir les pollutions diffuses de toutes origines.

Les nitrates, formes minérales de l'azote très solubles dans l'eau, peuvent également avoir une origine urbaine, quand l'assainissement des eaux usées est imparfait. Des analyses plus poussées permettent de distinguer les principales sources de nitrates : engrais minéraux, effluents d'élevage, eaux usées domestiques...

Actuellement, certains captages sont classés prioritaires en raison de leur vulnérabilité aux pollutions diffuses par les nitrates, les pesticides ou les deux. À ce jour, si les concentrations en nitrates dans les eaux captées pour les usages de consommation humaine restent inférieures à la limite de qualité fixée à 50 mg/L, certaines ressources présentent néanmoins des niveaux élevés et/ou des tendances à la hausse. Globalement, une dégradation de la qualité chimique de l'eau distribuée est constatée. Selon les données de l'ARS, 27,6 % des captages suivis entre 2023 et 2025, contre 20,5 % entre 2003 et 2005, ont présenté au moins une fois une concentration en nitrates supérieure ou égale à 10 mg/L.

Nitrates urbains, nitrates agricoles

Les dernières données publiées en 2025 montrent que la concentration en nitrates la plus élevée (47 mg/L entre 2017 et 2023) est celle du forage Cocos PIB, à Saint-Louis. Dans le cadre de la directive Nitrates, une pollution ou un risque de pollution par les nitrates d'origine agricole peut conduire à la mise en place de programmes d'actions visant à limiter les apports d'azote. Si, à titre dérogatoire et temporaire, aucune « zone vulnérable aux nitrates » n'a encore été désignée à La Réunion, le forage Cocos 1 est sous surveillance.

« *Ce secteur compte beaucoup de champs de canne, note Gilbert Rossolin, responsable du département Productions végétales à la Chambre d'agriculture de La Réunion. Mais il est aussi caractérisé par une urbanisation mal maîtrisée et un taux d'assainissement collectif très bas, même si la CIVIS investit pour étendre le tout-à-l'égout. Nous reconnaissons que les agriculteurs ont des efforts à faire pour améliorer leurs pratiques de fertilisation, notamment organique dans le cas de la petite agriculture informelle, celle des petits élevages de poulets ou de cabris, du petit jardinage à côté d'un tas de fumier. Mais si la pollution aux nitrates venait à déclencher les actions prévues par la directive, un cahier des charges spécifique devra être élaboré pour La Réunion.* » La réglementation actuelle est en effet inadaptée aux réalités tropicales locales.

En attendant, dans le secteur des Cocos, la mise en place d'une animation auprès des agriculteurs est prévue pour les accompagner dans leurs pratiques de fertilisation, mais aussi de désherbage et d'utilisation des herbicides chimiques, dans le cadre du plan Ecophyto. Les agriculteurs seront invités à agir en amont, en apportant la juste dose dont la plante a besoin, en fractionnant les apports et en évitant les risques de lessivage.

Engrais : une aide temporaire

Pour amortir le choc de l'augmentation du prix des engrais azotés depuis la crise du détroit d'Ormuz, le gouvernement a mis en place une aide temporaire à laquelle les agriculteurs réunionnais peuvent prétendre. Pour des achats d'engrais minéraux azotés simples d'un montant minimal de 750 € entre le 1er juin et le 30 septembre 2026, l'aide s'élève à 50 €/t. Elle peut atteindre 70 €/t pour les exploitations dans lesquelles les engrais ont pesé plus de 10 % des charges totales en 2025. Les demandes d'aide sont à déposer sur www.franceagrimer.fr (rubrique « Aides ») avant le 6 novembre.

Pièces à fournir :
- numéro de SIRET valide
- factures acquittées
- bilan comptable 2025 le cas échéant



Les apports d'urée sur les cultures doivent être mesurés pour éviter les surdosages et les risques de pollution.

Mieux connaître les maladies et ravageurs de la canne

Maladies et ravageurs peuvent provoquer des dégâts parfois plus importants qu'il n'y paraît. S'il est difficile de les combattre quand ils sont installés, divers moyens existent pour les éviter, à commencer par la création et la sélection de variétés résistantes.

Plante robuste s'il en est, la canne à sucre n'est pas pour autant à l'abri des maladies. Plus d'une vingtaine ont été recensées à La Réunion, dont quelques-unes potentiellement dangereuses pour la filière (voir pages 16 à 18). Dès que la culture de la canne s'est développée à grande échelle dans le monde tropical, on a découvert qu'elle pouvait être sujette à des maladies très variées, rappelle Philippe Rott, phytopathologiste au Cirad (voir page 20). Depuis le siècle dernier, les pays canniers surveillent leurs frontières pour éviter les introductions d'organismes nuisibles et de végétaux infectés, sans pouvoir les empêcher complètement. La Réunion a pu en faire l'expérience. L'arrivée du ver blanc sur l'île, au milieu des années 1970, aurait pu porter un coup fatal à son économie sucrière. La recherche scientifique a heureusement permis d'élaborer une méthode de lutte biologique qui fait ses preuves jusqu'à aujourd'hui : l'enfouissement dans le sol d'un champignon tueur de larves. Le hanneton (forme adulte du ver blanc) reste pourtant présent, le risque n'a pas disparu et l'application du Betel à chaque plantation demeure un effort obligé, sous peine d'exposer la filière à une nouvelle infestation.

Plus récemment, La Réunion a vu arriver sur son sol un puceron jaune (*Sipha flava*) en 2017, puis la rouille orangée en 2018. Cette dernière a amené eRcane à retirer la variété R587 de son catalogue, en raison de sa sensibilité à la nouvelle maladie. La rouille orangée est causée par un champignon dont les spores sont transportées par les courants aériens sur de longues distances. *Sipha flava* a probablement pu atterrir sur l'île par la même voie. Les contrôles aux frontières les plus stricts n'empêcheront jamais totalement le risque d'introduction de nouveaux organismes nuisibles. Depuis plus d'un siècle, la principale parade repose sur la sélection de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies. Pour cela, eRcane s'appuie sur les ressources du Pôle de Protection des Plantes de Saint-Pierre, notamment les équipes et les laboratoires du Cirad (voir page 15). De patients travaux de criblage, au cours desquels les variétés en sélection sont exposées à plusieurs maladies (voir page 14), et les progrès de la recherche génétique permettent de libérer des cannes résistantes. L'arrivée inévitable des nouvelles pathologies et de nouveaux ravageurs incite néanmoins à une vigilance de tous les instants.

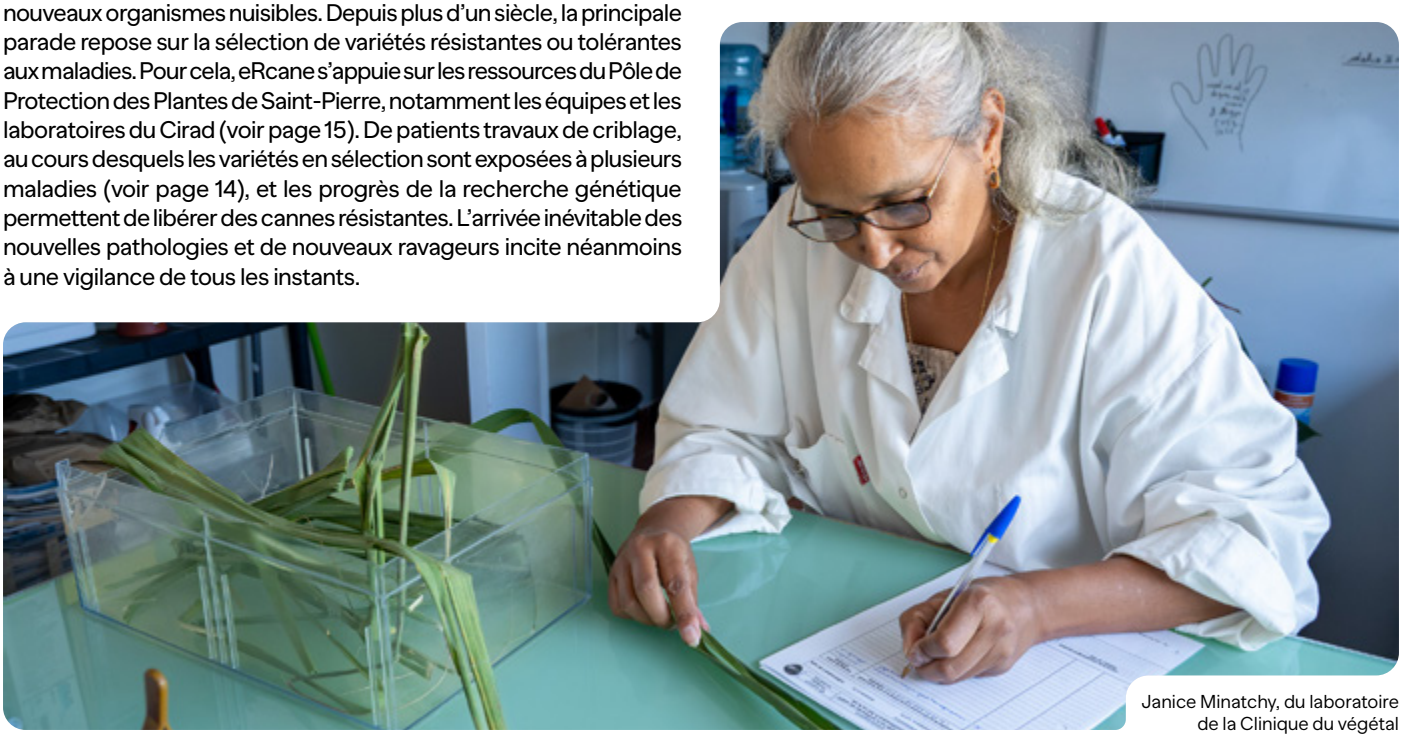
Le réseau d'épidémiosurveillance évolue

En 2025, la Chambre d'agriculture s'est retirée de l'animation du réseau d'épidémiosurveillance, reprise par la FDGDON. L'objectif du réseau reste inchangé : connaître la situation phytosanitaire sur tout le territoire de l'île, pour l'ensemble des filières, en s'appuyant sur des parcelles de référence, selon des protocoles harmonisés et sur un réseau d'observateurs. « *Cette collecte d'information permet de connaître la pression des organismes nuisibles, leur répartition et les fluctuations saisonnières,* explique Romuald Fontaine, référent interfilière du réseau. *Nous pouvons ainsi évaluer les risques afin d'agir quand cela est nécessaire. Nous pouvons également détecter les organismes nuisibles émergents ou nouveaux pour chaque culture, en les faisant identifier par notre Clinique du végétal* ».

Le réseau a porté à dix le nombre de parcelles suivies et met désormais en avant les méthodes alternatives de lutte. Elles sont réparties sur toute l'île et font ainsi l'objet d'un suivi régulier. Sont particulièrement suivis : les foreurs de tiges et de souches, les cochenilles, les rats, les noctuelles des feuilles, les trips, les adventices, le puceron jaune et la rouille orangée.

Toutes les informations collectées sont synthétisées dans des Bulletins de Santé du Végétal (BSV) propres à chaque filière. La périodicité du BSV canne à sucre est devenue trimestrielle.

Les Bulletins de Santé du Végétal sont à retrouver sur le site : www.bsv-reunion.fr



Janice Minatchy, du laboratoire de la Clinique du végétal

Comment eRcane sélectionne des variétés résistantes

La sélection variétale a pour objectif d'identifier des cannes qui améliorent le revenu des planteurs et qui résistent aux maladies : telle est la vocation d'eRcane depuis bientôt un siècle.

L'équipe de sélection variétale d'eRcane poursuit un travail initié en 1929, sur les terres de La Bretagne qui abrite ses activités depuis l'origine. Les industriels sucriers de La Réunion décidaient à cette époque de se doter d'une station d'essai, pour créer des variétés plus performantes et résistantes à une maladie qui faisait alors des ravages : la mosaïque. Depuis, la filière n'a pas connu de crise sanitaire majeure. Des épidémies se sont déclenchées – la gommose dans les années 1950, la rouille brune dans les années 1960 – mais ont été assez vite jugulées. La principale menace apparue dans les années 1970 était due aux larves d'un ravageur, le ver blanc.

Dans une île où la canne à sucre couvre une part importante des surfaces agricoles, sans rotation de cultures, la priorité des sélectionneurs est de réduire la prise de risque en retirant du schéma de sélection les variétés qui présentent une sensibilité aux principales maladies connues localement. Ainsi, les boutures des nouvelles variétés libérées sont saines, résistantes ou tolérantes à ces pathologies.

Au cours du schéma de sélection, eRcane élimine des variétés sensibles aux maladies facilement observables et très présentes dans les environnements de sélection. Les tests sont pratiqués à partir de la onzième année du parcours de sélection. À ce stade, chaque année, une trentaine de variétés sont encore candidates à la libération finale.

Des travaux expérimentaux plus lourds sont nécessaires pour mesurer la sensibilité des cannes à des maladies dont les agents pathogènes sont moins présents, plus dispersés sur le territoire parce qu'ils se disséminent moins facilement. Pour celles-là, il faut pratiquer des essais inoculés, consistant à mettre directement les cannes au contact du champignon ou de la bactérie. eRcane mène ces tests pour trois maladies : le charbon (voir page suivante), l'échaudure des feuilles et la gommose, provoquées par des bactéries.

Pour évaluer la résistance aux bactérioses, les essais sont réalisés, chaque année, sur la station de La Mare.



Mathilde Mellin, Jean-Yves Hoarau, Jordan Dijoux, Laurent Barau, Thomas Dumont, eRcane

Bactéries inoculées

Les souches de bactéries sont mises en culture par les équipes du Cirad : les colonies bactériennes ainsi obtenues sont délayées dans l'eau, constituant un inoculum liquide. Les équipes d'eRcane infectent alors volontairement les variétés en cours de sélection. Après trois mois de croissance, des tiges sont décapitées. La solution bactérienne est appliquée avec un brumisateur sur l'extrémité sectionnée de chaque tige de canne.

Trois mois plus tard, vient le temps de la lecture de symptômes, au champ. L'opération d'inoculation est répétée trois fois pour la gommose, quatre pour l'échaudure des feuilles, dans le but d'évaluer le comportement des variétés. Seules les variétés résistantes ou tolérantes sont conservées.



Jean-Yves Hoarau, eRcane (de face)

La génétique en renfort

Depuis plus de dix ans, eRcane mène des travaux d'analyses génétiques afin d'optimiser la conduite de son schéma de création et de sélection variétales. Ces analyses mobilisent des approches de marquage du génome de la plante.

En collaboration avec le Cirad de La Réunion et de Montpellier, des marqueurs génétiques de résistance ont ainsi été identifiés pour la rouille orangée, la rouille brune et la maladie de la feuille jaune. Ces connaissances sont mises à profit pendant le parcours de sélection.

De plus, le déchiffrage récent du génome de la canne par une équipe internationale, à laquelle participaient eRcane et le Cirad, permettra à l'avenir d'identifier des gènes d'intérêt agronomique et de créer des variétés encore plus résistantes et performantes.

À l'épreuve du charbon

Pour évaluer la résistance des variétés au charbon, on applique à La Réunion une méthode d'inoculation des boutures mise en œuvre depuis des années par eRcane. Ces essais ont lieu sur la station de L'Étang-Salé, où le climat est le plus favorable au développement de la maladie. Ses techniciens commencent par collecter des fouets de charbon sur des variétés qui y sont sensibles. Les fouets charbonneux sont coupés et les spores qu'ils contiennent (la poudre noire) sont récoltées, puis mélangées à un grand volume d'eau pour former une suspension dans laquelle des cannes en cours de sélection sont plongées. Les tronçons de cannes sont ensuite placés pendant une nuit sous des serpillières humides pour l'incubation. Sous l'effet de l'humidité, les œilletons s'ouvrent et laissent entrer les spores du champignon.

Après cette étape, les boutures sont mises en terre. Entre deux rangs de variétés mises en test, un rang de variétés très sensibles est planté afin d'accentuer la pression de la maladie. Des témoins sensibles ou résistants sont également plantés à des fins de comparaison. Après six mois de croissance des cannes, les agents d'eRcane passent toutes les 4 semaines pour observer l'apparition de nouveaux fouets de charbon et les dénombrer. Sur les variétés qui y sont sensibles, les fouets apparaissent au moment du tallage. La maladie est connue pour s'aggraver au fil des cycles. Si aucun fouet n'est observé au cours de 4 à 5 cycles successifs, on considère que la variété est résistante.

Recherches et techniques de pointe au PPP

Le Pôle de Protection des Plantes de Saint-Pierre abrite des équipes de recherche et des laboratoires du Cirad qui œuvrent au service de la filière, tout comme la Clinique du végétal.

Dans la salle des congélateurs du Pôle de Protection des Plantes (PPP), les agents pathogènes de plusieurs maladies de la canne à sucre sont conservés à -80 °C. Cette collection – des bactéries pour l'essentiel – est de la plus haute utilité pour étudier la sensibilité des variétés créées par eRcane à l'échaudure des feuilles et à la gommose. Chaque année, Laurent Costet, phytopathologiste du Cirad spécialisé dans les maladies de la canne à sucre, sort de la glace les tubes contenant des bactéries. Elles vont servir de « fond de sauce » à la préparation liquide que l'équipe d'eRcane va mettre en contact avec les variétés en cours de sélection (voir page précédente) sur ses parcelles.

« *Nous avons déjà identifié des gènes de résistance à la rouille brune et à la maladie de la feuille jaune,* poursuit Laurent Costet. *Ces marqueurs moléculaires sont désormais à la disposition des schémas de sélection. Au PPP, plusieurs de nos laboratoires continuent à faire avancer la recherche sur les maladies de la canne* ».

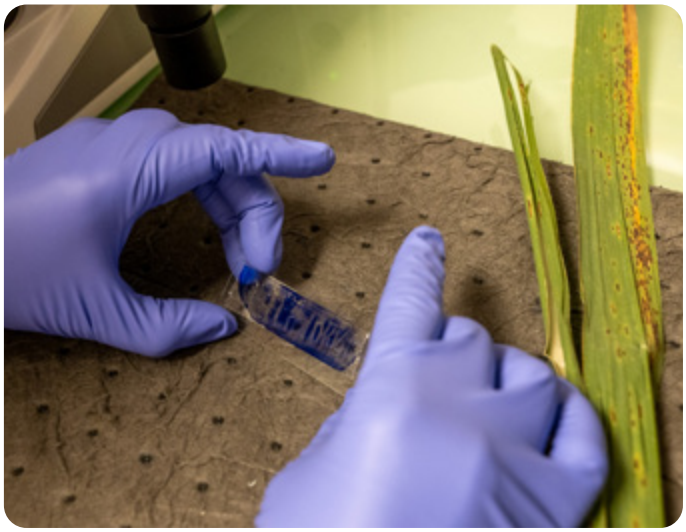


Laurent Costet, chercheur au Cirad

Actuellement, une équipe du Cirad développe des outils de diagnostic du rabougrissement des repousses (RSD, en anglais), une maladie présente mais qui se manifeste par très peu de symptômes et semble se transmettre par les boutures. Des pertes de rendement constatées ces dernières années pourraient lui être imputées ; les investigations se poursuivent en collaboration avec eRcane.

Une autre équipe se consacre à la lutte contre le puceron jaune Sipha flava. Un parasitoïde identifié à Hawaii est multiplié à Saint-Pierre : il pourrait être en mesure de contrôler une partie de la population de ces pucerons. Un arrêté ministériel autorisant sa libération dans les cultures afin de tester son efficacité est attendu prochainement.

Parmi les laboratoires accueillis au pôle figure également celui de la Clinique du végétal de la FDGDON. Cet outil est dédié à l'identification des organismes pathogènes sur les cultures et à la mise au point de nouvelles techniques de détection. Les agriculteurs de toutes les filières, les autres professionnels et les particuliers peuvent y apporter des échantillons de plantes potentiellement affectées par un organisme nuisible, obtenir l'identification de ce dernier et des conseils pour résoudre le problème.



Principales maladies de la canne à La Réunion

CHARBON

Maladie causée par un champignon (*Sporisorium scitamineum*)

Organes concernés :

- les tiges

Répartition irrégulière, par touffes, dans le champ.

Propagation :

- spores disséminées par le vent et par temps sec
- pénétration du champignon par les bourgeons pendant la germination
- plantation de boutures infectées

L'immersion des boutures dans de l'eau chaude (50 °C pendant 30 minutes) est une mesure de prévention recommandée.

Symptômes :

- fouet noir au sommet des tiges, libérant des spores brun-noir (augmentation du nombre de fouets au fil des repousses)
- aspect herbacé et rabougri des touffes fortement infectées

Impact agronomique :

- diminution du nombre de tiges usinables
- baisse de rendement
- aggravation des pertes en repousse

Risque élevé pendant les périodes chaudes et sèches, dans le sud et l'ouest de l'île. Risque maximal pendant le tallage, de septembre à janvier.



Fouets de charbon sur canne.

ÉCHAUDURE DES FEUILLES

Maladie causée par une bactérie (Xanthomonas albilineans)

Organes concernés :

- les feuilles, tiges et bourgeons

Propagation :

- plantation de boutures contaminées (prévention possible par thermothérapie, immersion des boutures dans de l'eau chaude à 20-23 °C pendant deux jours puis dans de l'eau à 50 °C pendant trois heures
- dissémination de la bactérie par les pluies régulières et les vents
- outils de coupe contaminés (désinfection des outils recommandée)

Symptômes (du plus léger au plus dommageable) :

- fines lignes blanches continues sur les feuilles et les gaines, parallèles aux nervures
- possible nécrose autour des lignes décolorées, du bout vers la base de la feuille
- jaunissement ou blanchiment d'une ou de plusieurs feuilles
- flétrissement, dessèchement et incurvation de ces feuilles
- développement anormal d'ailerons de la base vers le sommet des tiges
- possible rougissement des vaisseaux des tiges au niveau des nœuds, ou parfois des entrenœuds
- chez certaines variétés très sensibles, possible flétrissement soudain des cannes proches de la maturité sans symptôme préalable

Impact agronomique :

- diminution du nombre de tiges usinables

Risque élevé dans les Hauts du Nord et de l'Est de décembre à avril, pendant les épisodes de fortes pluies ou à la reprise des pluies après une période de sécheresse.



Symptôme typique de l'échaudure, une fine ligne blanche sur la feuille

GOMMOSE

Maladie causée par une bactérie
(Xanthomonas axonopodis pv. vasculorum)

Organes concernés :

- les feuilles et les tiges

Propagation :

- bactérie transmise par pluie battante et vent
- infection des feuilles présentant des lésions causées par des frottements entre feuilles
- outils de coupe contaminés (désinfection des outils recommandée)

Symptômes :

- si infection foliaire : stries jaunes ponctuées de taches rouges commençant sur le bord des feuilles, devenant nécrotiques en progressant vers leur base
- si infection systémique : jaunissement des nouvelles feuilles chez les cannes matures, vaisseaux rouges et poches de gomme dans les tiges, exsudation gommeuse à la coupe, possible déformation des tiges, possible blanchiment en début de repousse si transmission par outils de coupe

Impact agronomique :

- réduction du nombre, de la longueur et du diamètre des tiges
- dégradation de la qualité du jus

Risque élevé sous un climat humide et chaud, quand l'été cyclonique est suivi d'un hiver sec et frais. Risque plus élevé de décembre à avril dans les Hauts du Nord et de l'Est.



Symptômes sur feuille de la gommose

ROUILLE ORANGÉE

Maladie causée par un champignon (Puccinia kuehnii)

Organes concernés :

- les feuilles

Propagation :

- spores disséminées par le vent et par les éclaboussures de pluie

Symptômes :

- pustules (en relief sur la face inférieure des feuilles, orange doré à marron clair, 2 à 10 mm de longueur sur 1 à 3 mm de largeur, souvent agrégées en amas)
- feuilles âgées plus atteintes (gradient croissant du haut vers le bas de la plante)
- répartition homogène dans le champ

Impact agronomique :

- réduction du diamètre et de la hauteur des tiges, donc du rendement

Risque élevé par conditions chaudes et humides, du milieu à la fin de l'été, et pendant les nuits à 20-22 °C. Sévérité accrue dès que les cannes « ferment ». Symptômes sévères dans l'Est.

La variété R587 a été retirée du catalogue d'eRcane en raison de sa forte sensibilité à la rouille orangée.

À ne pas confondre avec la rouille brune.



Pustules caractéristiques de la rouille orangée

MALADIE DE LA FEUILLE JAUNE

Maladie causée par un virus

Organes concernés :

- les feuilles et les tiges

Propagation :

- boutures infectées
- outils agricoles infectés
- pucerons vecteurs (notamment *Melanaphis sacchari*)

Symptômes :

- jaunissement de la nervure centrale de la feuille sur sa face inférieure
- extension du jaunissement à toute la largeur de la feuille, du bout jusqu'à la base, avec nécrose progressive en forme de V possible
- symptômes observables généralement sur les troisièmes et quatrièmes feuilles à partir du sommet et sur les cannes de plus de sept mois
- répartition irrégulière (quelques tiges) dans le champ
- détection difficile, les symptômes ressemblant aux effets d'un stress hydrique

Impact agronomique :

- perte de rendement

Risque élevé en cas de stress hydrique (sécheresse ou engorgement du sol), pendant les hivers frais et en présence de pucerons vecteurs.



Symptômes de la maladie de la feuille jaune

QUELQUES AUTRES MALADIES SOUS SURVEILLANCE

Stries chlorotiques :

maladie causée par un cercozoaire (organisme microscopique vivant en milieu humide). Longues stries sur les feuilles. Peut provoquer des pertes de rendement importantes dans les sols très humides et mal drainés.

Rouille brune :

lésions de couleur marron sur les feuilles, à ne pas confondre avec celles de la rouille orangée, symptômes abondants chez les variétés sensibles en zones fraîches et humides d'altitude.

Rouille fauve :

nouvelle forme de rouille qui s'étend depuis une quinzaine d'années en Afrique australe (Tawny rust). Menace potentielle pour La Réunion.

Fusarioses :

maladies transmises par des champignons. Fusariose identifiée à La Réunion : Pokkah boeng. Risque moyen, dans les zones arrosées. Autre fusariose à surveiller : la maladie de Wilt (flétrissement des tiges, jaunissement des feuilles).

Maladie de Fidji :

maladie provoquée par un virus transmis par des cicadelles (petits insectes suceurs de sève). Présente à Madagascar. Menace potentielle pour La Réunion.



Les stries chlorotiques sont bien visibles sur les feuilles atteintes

Principaux ravageurs de la canne à La Réunion

LE VER BLANC (Hoplochelus marginalis)

Au milieu des années 1970, La Réunion a subi une invasion de hannetons dont les larves dévoraient les racines, provoquant jusqu'à 50 % de pertes dans les champs de canne. Le Cirad a mis au point une méthode de lutte biologique contre ce « ver blanc », à base d'un champignon du genre Beauveria. Ce champignon entre dans la composition d'une formulation applicable au sol, le Betel, dont l'apport est obligatoire au moment d'une plantation. Les spores du champignon peuvent survivre plusieurs années dans le sol, contribuant à une protection durable de la culture.



LES RONGEURS

Les rongeurs (principalement rat noir et rat gris, plus rarement souris) s'attaquent à la canne lorsqu'elle est mûre. La première mesure de prévention consiste à éloigner du champ tout déchet pouvant servir d'abri ou d'aliment aux rongeurs. Quand les premiers dégâts apparaissent, deux moyens de lutte : la pose de pièges mécaniques ou la dispersion de produits anticoagulants, dans des tubes PVC ou des postes d'appâtage sécurisés. Suivre la consommation et renouveler les appâts si besoin, éliminer les cadavres de rongeurs en utilisant des gants.



LE FOREUR DE TIGES OU BORER PONCTUÉ (Chilo saccharifagus)

La larve du papillon borer ponctué, en s'introduisant dans les tiges de cannes, peut provoquer des importantes baisses de rendement et de richesse. Une méthode de lutte agroécologique est aujourd'hui privilégiée pour le contenir : l'utilisation d'une plante piège, l'Erianthus arundinaceus, en bordure de parcelle. Ses molécules olfactives attirent les papillons, qui pondent sur l'Erianthus plutôt que sur la canne. Les larves issues des œufs ne parviennent pas à finir leur cycle et meurent dans la tige de la plante.



AUTRES RAVAGEURS À SURVEILLER

Le puceron gris (*Melanaphis sacchari*) :

vecteur de la maladie de la feuille jaune. Se développe en colonies sur la face inférieure des feuilles, provoque leur jaunissement et leur enroulement, génère de la fumagine.

Le puceron jaune (*Sipha flava*) :

observé depuis 2017 à La Réunion. Symptômes : jaunissement puis rougissement des feuilles. Un parasitoïde est actuellement en test par le Cirad.

Le foreur de souches (Borer rose) :

les chenilles perforent la tige, s'en alimentent et creusent une galerie descendante. Conséquence : diminution du nombre de tiges et putréfaction du cœur de la souche. Seul moyen de lutte : élimination des cœurs morts (broyage, enfouissement).

Les noctuelles défoliatrices ou « chenilles légionnaires » :

noctuelle (qui agit la nuit) dévoreuse de feuilles. Moyen de lutte biologique : produit à base de bacille de Thuringe, à appliquer dès que 50 % de la surface des feuilles sont attaquées.

Le thrips oriental de la canne à sucre (*Fulmekiola serrata*) :

insecte piqueur-suceur de jeunes feuilles, qui se développe plutôt par temps chaud et sec. Symptômes : enroulement et dessèchement du bout des feuilles. L'apport d'engrais, redonnant de la vigueur à la plante, permet de limiter les dégâts.

Charançon (*Trochorhopalus strangulatus*) :

observé pour la première fois à Sainte-Rose en 2021, revu dans plusieurs parcelles de l'Est en 2025 et 2026. Dégâts limités pour l'instant.

Philippe Rott (Cirad) : « Se focaliser sur les maladies émergentes »

Phytopathologiste et directeur scientifique du service de quarantaine canne à sucre du Cirad à Montpellier, Philippe Rott est un spécialiste internationalement reconnu des maladies de la canne.



La culture de la canne a-t-elle toujours été confrontée aux maladies ?

Philippe Rott : « *De tout temps, la production de canne à sucre a été pénalisée par les maladies. Dès que cette culture a commencé à couvrir des surfaces importantes, on a réalisé qu'elle était sujette à des maladies. La première décrite a été la gommose, au Brésil en 1869. Beaucoup d'autres ont suivi. Des maladies apparaissent, puis disparaissent, dans un perpétuel changement auquel il faut s'adapter, en se focalisant sur celles qui apparaissent pour trouver des solutions* ».

Une filière canne peut-elle être gravement menacée à cause d'une maladie ?

« *Au début du XX^e siècle, l'Argentine a enregistré jusqu'à 80 % de pertes de rendement, causées par la mosaïque. Plus récemment, dans les années 1980, la Papouasie-Nouvelle Guinée a vu sa production décimée après avoir multiplié la variété Ragnar, quand celle-ci a été victime du rabougrissement de Ramu, provoqué par un virus. Quand le charbon est arrivé à la fin des années 1990 en Australie, presque toutes les variétés cultivées, sensibles à cette maladie, ont dû être remplacées. Actuellement, on constate dans de nombreux pays une forte recrudescence des maladies causées par des espèces de champignons du genre Fusarium. Le Belize, en Amérique centrale, a vu sa production chuter de 40 % en 2024 à cause d'une de ces maladies fongiques* ».

La sélection variétale est-elle la principale parade pour éviter les maladies ?

« *Quand la culture de la canne s'est développée, l'espèce cultivée était originaire de Papouasie-Nouvelle Guinée, riche en sucre mais sensible aux maladies. Des centres d'hybridation sont apparus à partir de la fin du XIX^e siècle pour la croiser avec une espèce moins sucrée mais très rustique et résistante. Les Hollandais, notamment, ont beaucoup travaillé sur ces croisements à Java, d'où de nombreuses variétés hybrides ont été exportées. Dès le départ, la sélection variétale a visé à la fois à identifier des cannes plus productives mais aussi résistantes aux maladies du moment* ».

La propagation des maladies n'est-elle pas inévitable quand les variétés de canne circulent d'un pays à l'autre ?

« *La canne se multiplie par boutures, lesquelles peuvent être porteuses de maladies. Pour limiter la propagation et veiller à ce que le matériel végétal transporté soit sain, on a commencé à créer des stations de quarantaine au début des années 1900. En France, la première a été celle de Nogent-sur-Marne. Elle a été implantée à Montpellier en 1978 par l'Institut de recherches agronomiques tropicales (Irat), un des instituts fondateurs du Cirad. Nombre de pays africains devenus indépendants souhaitaient développer leur production sucrière et avaient besoin d'importer du matériel végétal indemne* ».

Comment pouvez-vous garantir que les cannes qui sortent de la serre de quarantaine sont saines ?

« *À l'origine des quarantaines, des maladies ont pu passer à travers. On ne savait étudier les cannes qu'au microscope, pour détecter la présence d'agents pathogènes. Des méthodes sérologiques, avec utilisation d'anticorps, ont ensuite été mises en place à partir du milieu du XX^e siècle. Puis les tests de biologie moléculaire ont commencé, à partir des années 1990. Aujourd'hui, dans notre structure baptisée Visacane, nous utilisons également des méthodes de recherche moléculaire, comme la métagénomique qui permet d'identifier des maladies sans en rechercher une en particulier* ».

Le changement climatique accroît-il le risque de maladies sur la canne à sucre ?

« *L'augmentation de la température ou les variations de la fréquence et de l'intensité des pluies ont un impact sur le développement des maladies. Par exemple, les champignons infectent plus facilement la plante si l'humidité est importante sur ses feuilles ou si les sols sont gorgés d'eau. Des températures plus élevées peuvent faire disparaître des maladies, ou inversement en favoriser certaines, comme la rouille brune ou la rouille orangée. Des maladies considérées comme mineures sont devenues beaucoup plus sévères. Ces évolutions coïncident avec le changement climatique, mais pour l'instant on ne peut pas démontrer un lien de causalité* ».

Un comité de pilotage pour préparer la suite

Le 3 juin, eRcane organisait le comité de pilotage annuel du projet de parcelles de démonstration. L'occasion de mettre l'accent sur les avancées mais aussi sur les points d'amélioration.

« *J'ai souhaité que ce comité de pilotage soit avant tout un moment de travail collaboratif* », explique Gwenn Bourgaut, ingénieur responsable du projet des parcelles de démonstration pour eRcane. Pour ce faire, cinq ateliers étaient organisés durant la matinée : un par zone géographique et un centré sur la méthodologie globale de travail.

« *Chaque atelier devait répondre à un certain nombre de questions, faire une restitution de ses travaux et soumettre des préconisations* », précise Gwenn Bourgaut. Des ateliers qui réunissaient l'ensemble des acteurs engagés dans le projet : des techniciens d'eRcane, de Tereos et de la Chambre d'agriculture, des ingénieurs du service culture d'eRcane, des représentants de la Daaf, du Conseil départemental, du CTICS et du Syndicat du sucre, ainsi que des agriculteurs partenaires venus participer aux travaux.

Mieux faire circuler l'information

Préalablement, un bilan de l'exercice 2025 a été fait. Sur les 40 parcelles de démonstration installées, 15 ont pu être récoltées en 2025 et ont donné des résultats. « *Même si nous avons présenté les premières données, l'objectif n'était pas d'entrer dans des cas précis et techniques mais de s'intéresser plus généralement à la méthode de travail et chercher des axes d'amélioration* », explique Gwenn.

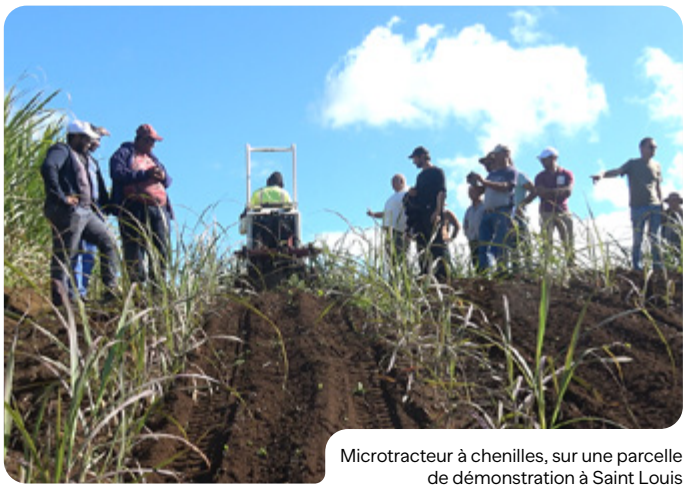
Parmi les préconisations issues des ateliers et des échanges qui ont suivi, figure la multiplication des animations de « bords de champs » avec les agriculteurs voisins des parcelles afin de mieux diffuser les nouvelles pratiques. La formalisation des résultats obtenus sous forme de fiches synthétiques pour chaque parcelle a également été proposée pour mieux partager l'information.

« *Nous souhaitons également faire évoluer le site de Caro Canne avec un agenda qui répertorie les événements en lien avec les parcelles de démonstration, afficher dans les Pôles canne un tableau de bord répertoriant toutes les parcelles de démonstration, identifier des grandes tendances par thématique une fois que nous disposerons d'un plus gros volume de résultats, ou encore faire une étude d'impact sur les agriculteurs qui sont venus à nos événements afin de voir s'ils mettent ensuite en pratique* », énumère Gwenn Bourgaut.

Les travaux menés durant ce Copil vont être restitués dans une synthèse qui servira de feuille de route pour 2026.



Démonstration de désherbage mécanique avec le soutien d'eRcane



Microtracteur à chenilles, sur une parcelle de démonstration à Saint Louis



Les parcelles de démonstration présentes partout dans la zone cannière de La Réunion

La marge brute, critère essentiel

« *Lorsqu'on fait du conseil technique, on doit aller au bout de la démonstration,* insiste Gwenn Bourgaut. *On doit parler le même langage que les agriculteurs et donc notamment se demander : à la fin, quelle sera ma marge brute ?* ».

La marge brute, c'est la donnée de référence en matière de revenu pour une production agricole. Son calcul est simple : on soustrait de la recette (vente des cannes) les charges de culture opérationnelle (intrants, phytos, mécanisation). En déduisant la main-d'œuvre, on obtient la marge semi-nette, donnée très importante aussi.

Jean-René Cazambo conquis par R582 et R590

Engagé dans le programme des parcelles de démonstration mené par eRcane, Jean-René Cazambo a obtenu des premiers résultats probants en testant les variétés R590 et R582.



La pluie farine mais il en faut bien plus pour perturber Jean-René Cazambo. À l'aube de sa 26e campagne sucrière, le planteur des mi-hauteurs de Saint-Benoît, à quelques encablures du Grand-Étang, est plus motivé que jamais. « *Il faut du courage et de la volonté pour faire ce métier, il faut sentir l'appel de la terre* ».

Avec un tel état d'esprit, Jean-René a le profil idéal pour accueillir une parcelle de démonstration. Alors que les rendements étaient en baisse sur les cinq hectares de son exploitation plantés en R570, il accepte fin 2024 d'essayer deux variétés nouvelles chez lui : R590 et R582, sur les conseils de son technicien.

« *Les deux parcelles ont fait l'objet exactement du même itinéraire technique, en termes d'engrais comme d'herbicides* », explique Pascal Grondin, technicien agricole chez eRcane dans la zone Est. « *Il m'a beaucoup aidé, tient immédiatement à préciser le planteur. Que ce soit sur la théorie comme la pratique, il a été à mes côtés dès le début* ».

Chaque variété adaptée à sa zone a ses atouts

Et les résultats sont là. Dès la première récolte en 2025. « *Nous sommes sur des rendements de 100 t/ha pour R590 et 84 t/ha pour R582, assure Pascal Grondin. Inversement, R582 a une meilleure teneur en sucre, de l'ordre de 15 % contre 12,5 % pour R590. Au final, il y a un différentiel de 300 euros de marge brute à l'hectare en faveur de la parcelle plantée en R590* ».

Jean-René Cazambo précise : « *La R590 est beaucoup plus facile à entretenir. Elle est donc vraiment intéressante. Pour moi qui suis seul sur l'exploitation, c'est un atout non négligeable* ».

Engagé sur trois ans dans le programme des parcelles de démonstration, Jean-René sait déjà qu'il convertira au fur et à mesure l'ensemble de son exploitation avec ces deux nouvelles variétés. D'ici là, il attend avec impatience les premiers résultats de la campagne 2026. « *J'ai coupé ces deux parcelles en décembre dernier et j'ai été surpris de voir la vitesse à laquelle les cannes ont repoussé* ».

« *Même s'il faut attendre plusieurs campagnes pour avoir des données consolidées, les résultats sont très encourageants,* complète Fabrice Grondin. *Mais la variété ne fait pas tout, c'est d'abord l'engagement et le sérieux de l'agriculteur qui permettent d'obtenir d'aussi bons rendements* ».

En espérant évidemment que cette expérience puisse faire tache d'huile auprès des planteurs voisins. « *Je n'ai même pas forcément besoin de faire la promotion de ces variétés, il suffit de passer devant le champ pour voir le résultat* », s'amuse Jean-René.

Mieux désherber pour récolter plus

Engagé dans le programme des parcelles de démonstration, Samuel Leperlier a fait passer son rendement de 80 à 120 tonnes par hectare grâce à une meilleure maîtrise de l'enherbement.



À Bellevue, à 270 m d'altitude sur les hauteurs de Saint-Louis, Samuel Leperlier a commencé la coupe fin juillet. C'est la neuvième campagne sucrière du planteur qui travaille avec sa femme sur près de 13 ha, dont une dizaine repris récemment à Petite-Île.

Ces dernières années, Samuel Leperlier, qui a longtemps planté la variété R579 à Saint-Louis, a constaté une baisse de rendement, liée notamment à ses difficultés à gérer les adventices. Fin 2024, il teste la R589, à la levée rapide donc plus concurrentielle face aux mauvaises herbes. Il est alors approché par les techniciens d'eRcane, et leur parle de ses problèmes d'enherbement. Il leur confie 3 000 m² pour mettre en place une parcelle de démonstration de gestion de l'enherbement. En parallèle, Samuel Leperlier devait maîtriser son enherbement à sa manière, sur une parcelle adjacente de près de 2 500 m². Quelques mois plus tard, il s'est retrouvé submergé par les lianes, les graminées et les ligneuses.

Le planteur décide de tout arracher seulement un an après la plantation. « *Malheureusement, les adventices ont pris le dessus,* relate Romain Vaïtilingom, le technicien eRcane qui l'a accompagné. *La prolifération des adventices n'a pas été suffisamment prise à temps* ».

Journées de travail gagnées

Même si Samuel Leperlier n'a pas réussi à aller au bout des trois années prévues pour l'expérimentation, les conseils délivrés par les techniciens eRcane lui ont malgré tout permis de mieux gérer les mauvaises herbes et d'améliorer considérablement son rendement. « *Je ne savais pas intégrer d'herbicides en prélevée, alors que c'est la seule manière de freiner les graminées en plantation. Il faut agir sur les graines, 10 jours maximum après la plantation. Sinon, il faut désherber à la main pendant plusieurs jours et il est quasiment impossible de trouver de la main d'œuvre pour ce type de tâches* ». Depuis l'intervention des équipes d'eRcane, le planteur a réduit son temps de travail en désherbant plus efficacement.

Dans le même temps, les techniciens d'eRcane ont étalonné sa rampe portée, pour ajuster correctement la quantité d'herbicide à l'hectare. « *Samuel Leperlier avait tendance à sous-doser les produits sur les herbes déjà bien avancées dans leurs cycles, le désherbage n'était donc pas efficace* », souligne Romain Vaïtilingom.

Bonne retraite, Marc Thiéry !

Le responsable agricole de Tereos pour le Nord et l'Est a passé la main à Jean-David Kéraldy le 1er juillet dernier. L'occasion de retracer un riche parcours au service de la filière.



Diplômé de l'école d'ingénieurs Agro Paris-Grignon, Marc Thiéry est arrivé à La Réunion en 1989, après un début de parcours comme Volontaire du Progrès au Cameroun puis un premier poste dans une coopérative céréalière métropolitaine. Recruté par la Chambre d'agriculture, il participe notamment à la mise en place de la Mission Agricole de Valorisation des Déchets.

En 1997, le Groupe Bourbon lui propose de participer à son aventure vietnamienne : la reprise d'une sucrerie au centre du pays et le lancement d'une usine sucrière créée ex nihilo à Tay Ninh, à une centaine de kilomètres d'Ho-Chi-Minh-Ville. « *La première campagne a démarré début 1998 avec l'aide de la moitié du personnel de Bois-Rouge* », se souvient-il. Marc Thiéry devient directeur général adjoint de la sucrerie Bourbon-Tay Ninh puis revient à La Réunion en 2005 quand le groupe de Jacques de Chateauvieux commence à se désengager de toutes ses activités autres que les services maritimes. La Sucrerie de Bois-Rouge a été vendue au Groupe Quartier Français et au groupe coopératif métropolitain USDA, qui deviendra par la suite Tereos. USDA demande la création d'un service agricole, dont l'animation est confiée à Jean-Claude Pony. Jean-Yves Gonthier en prend la responsabilité pour l'Ouest et le Sud, Marc Thiéry pour le Nord et l'Est.

« Si on produit, on gagne »

« *Une dynamique de collaboration avec les planteurs a été impulsée,* relate-t-il. *Je revenais du Vietnam avec cet état d'esprit : là-bas le planteur est considéré comme un client, qui peut décider de cultiver autre chose s'il n'est pas satisfait de sa relation avec la sucrerie. Il n'y a pas d'usine sans cannes, pour cela il faut aider les planteurs à produire. Nous avons créé le concept de Pôle canne dans ce but* ».

En un peu plus de 20 ans, Marc Thiéry a vu des évolutions s'accélérer dans les bassins de Beaufonds et de Bois-Rouge : le vieillissement des agriculteurs, la disparition de petites exploitations faute de repreneurs, la raréfaction de la main-d'œuvre et les restrictions d'usage des herbicides, l'essor de la coupeuse péi. Les grandes exploitations de l'Est sont restées stables, la recette bagasse est arrivée, le prix d'achat de la canne a augmenté. « *Si on produit, on gagne,* résume Marc Thiéry. *C'est le message que je passe à mon successeur. Nous devons être présents dans les exploitations, petites ou intermédiaires, pour les inciter à replanter, à désherber, les aider à mieux récolter. C'est ainsi que la filière redressera la barre* ».

Jean-David Kéraldy à pied d'œuvre

Jean-David Kéraldy connaît Marc Thiéry depuis son entrée dans le groupe, en 2011. La reprise du Groupe Quartier Français par Tereos était en cours, le service agricole s'étoffait, des techniciens étaient recrutés. Fils d'un planteur de Sainte-Rose, titulaire d'un BTS agricole obtenu au lycée de Saint-Paul, Jean-David est d'abord affecté au Pôle canne de Beaufonds, en charge de la zone de Sainte-Rose. Il est par la suite nommé responsable du Pôle canne de Langevin-Baril puis succède à René Voulama à la tête de celui de Beaufonds en 2018.

« *J'ai commencé ma carrière comme commercial à la Cane. Comme Marc, j'ai tendance à voir le planteur comme un client* », dit-il. Successivement responsable de deux Pôles canne, il a également appris à gérer plusieurs dizaines de saisonniers affectés sur les balances. « *Dans mon nouveau poste de responsable agricole, pendant la campagne, je travaille en relation étroite avec l'usine pour lui fournir la quantité journalière de cannes dont elle a besoin, mais aussi pour gérer les aléas météorologiques et industriels* », précise-t-il.

Jean-David représente également Tereos aux Commissions Mixtes d'Usine de Beaufonds et Bois-Rouge, deux instances qu'il connaît déjà bien.

AMENDA

L'outil d'aide à la fertilisation tropicale

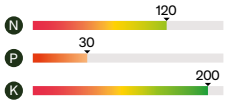
Amenda est une application gratuite en ligne qui aide les agriculteurs à optimiser leurs apports de fertilisants conventionnels ou alternatifs.

Poser un diagnostic de fertilité du sol

À partir d'une analyse de sol de laboratoire et de la géolocalisation de la parcelle, Amenda évalue trois piliers de la fertilité des sols.

Fourniture du sol en NPK

Pour repérer une déficience et moduler la dose de fertilisant à apporter..

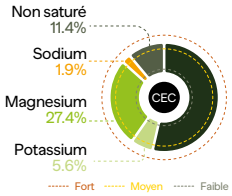


Acidité et capacité d'échange

Pour savoir s'il faut chauler et apporter du Ca ou du Mg.

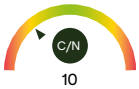


Votre sol est acide



Statut organique

Pour adapter la quantité et le type de matière organique à apporter.



L'activité biologique de votre sol est rapide

Établir un plan de fertilisation

Amenda vous permet d'optimiser les apports nutritifs tout en respectant l'environnement.

Doses NPK à apporter

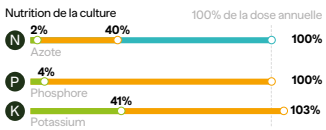
En fonction des besoins de la culture, de la fourniture du sol et de l'efficience des fertilisants,

- **N** Azote 182 kg N
- **P** Phosphore 128.2 kg P_2O_5
- **K** Potassium 300.7 kg K_2O

Choix des apports

L'utilisateur peut choisir un ou plusieurs fertilisants disponibles sur son territoire. Amenda fournit alors la quantité optimale correspondante.

Apports	Catégories	Doses ha
Vitesse de distillerie	Résidue urbain et agro-industriel	7,6 t
Lisier de porc	Effluent d'élevage	58,1 t
46-0-0, Urée 46 granulé	Engrais commerciaux	236,2 kg



Fertiscore

Amenda évalue le plan de fertilisation choisi en fonction de trois critères.



Essayez Amenda

amenda.smartis.re



Amenda a été co-construit par 20 acteurs de la fertilisation des DOM qui partagent leurs connaissances dans le cadre du projet :

Amenda est actuellement utilisable à La Réunion, en Martinique et en Guadeloupe pour les filières canne-à-sucre, maraichage et prairie.

Soutenu par

Financé par